

# COMMUNE DE VILLARD-DE -LANS

République Française  
Département de l'Isère

ARRETE N°2026\_225

OBJET : mise en place d'une petite piétonisation « soirée de clôture du marathon »

## Le Maire de Villard-de-Lans

Vu Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2 al 1° ;

Considérant que pour le bon déroulement de la manifestation citée en objet, il y a lieu de réglementer ou d'interdire la circulation et le stationnement, ou l'accès de certaines voies ou parties de voies aux véhicules.

## ARRETE

**Article 1** : La circulation, place de la Libération, sera interdite le samedi 27 juin 2026 de 19h à 00h pour la soirée de clôture du Marathon du Vercors. Les véhicules empruntant la rue Jean Moulin seront déviés par la rue de la Paix, Vaucanson, Roux-Fouillet, Pr Lesné. Les véhicules empruntant la rue Gambetta et la rue de la Paix seront déviés par la rue Vaucanson.

**Article 2** : Une signalisation sera mise par les Services Techniques et levée par l'organisateur afin de matérialiser cette réglementation provisoire.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Service de la Police Municipale, les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent.

Fait à Villard-de-Lans, le 02 juin 2026

Le Maire,  
Arnaud MATHIEU

